



Saint-Rémy-de-Provence, le 20 décembre 2024

Destinataire : Conseil communautaire du 19 décembre 2024

Objet : Demandes de Fonds de Concours – Dispositif de fonds de concours d'investissement 2024-2026 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

Tableau récapitulatif des demandes :

Commune	Opération	Montant Total HT	Financement sollicité	
			Taux	Montant HT
Saint-Rémy-de-Provence	Réalisation de silo colonnes enterrées - Phase 1	100 000 €	25%	25 000 €
Saint-Rémy-de-Provence	Réalisation de silo colonnes enterrées - Phase 2	280 000 €	50%	140 000 €
Maussane-les-Alpilles	Réfection de la piste des arènes municipales	26 892,50 €	50%	18 446,25 €
Total HT sollicité				183 446,25 €

Détails des opérations :

1. Saint-Rémy-de-Provence – Réalisation de silo colonnes enterrées pour accueil de colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets (OM, tri sélectif et flux spéciaux) – Phase 1 :

À l'occasion du transfert de compétence de la collecte en 2017, la CCVBA a souhaité impulser une dynamique autour du tri des déchets grâce notamment au contrat européen LIFE coordonné par la Région Sud. Une étude d'optimisation de la collecte des déchets a été menée sur le territoire conduisant au **déploiement de colonnes enterrées ou semi-enterrées pour le stockage et la collecte des déchets ménagers et assimilés.**

Les travaux ont pour vocation à :

- Contribuer activement à l'atteinte des objectifs de valorisation des déchets ménagers et assimilés inscrits dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ;
- Proposer un dispositif complémentaire du déploiement en cours sur le territoire de la collecte en porte à porte et apporter un service global à la population ;
- Supprimer les conteneurs de regroupement d'un volume de 660 à 720 litres présents dans certains secteurs et diminuer ainsi les fréquences de collecte ;
- Optimiser les circuits de collecte ;
- Améliorer la qualité des espaces publics et diminuer les dépôts sauvages ;
- Apporter une réponse pratique aux attentes des touristes et résidents secondaires.

Cette opération concerne la phase 1 du projet relative aux dépenses réalisées en 2024.

Les travaux ont débuté **fin d'année 2024.**

2024

Financier	Dispositif	Sollicité / Acquis	Montant (€)	Taux (%)
Etat	Fonds Vert, DSIL...			
Région	NTDA, Plan solaire...			
Département	FDAL	Sollicité	50 000,00	50
Autre financeur	AAP, AMI...			
CCVBA	Fonds de Concours	Sollicité	25 000,00	25
Autofinancement Commune		Acquis	25 000,00	25
Total				100%

2. Saint-Rémy-de-Provence – Réalisation de silo colonnes enterrées pour accueil de colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets (OM, tri sélectif et flux spéciaux) – Phase 2 :

Cette opération concerne la phase 2 du projet mentionné ci-dessus, celle phase étant relative aux dépenses réalisées en 2025.

Les travaux se dérouleront au 1^{er} semestre 2025.

2025

Financier	Dispositif	Sollicité / Acquis	Montant (€)	Taux (%)
Etat	Fonds Vert, DSIL...			
Région	NTDA, Plan solaire...			
Département	FDAL			
Autre financeur	AAP, AMI...			
CCVBA	Fonds de Concours	Sollicité	140 000,00	50
Autofinancement Commune		Acquis	140 000,00	50
Total				100%

3. Maussane-les-Alpilles – Réfection de la piste des arènes municipales :

La commune de Maussane les Alpilles possède parmi son patrimoine des arènes municipales et parmi son tissu associatif un club taurin (de la vallée des Baux) qui perpétue la tradition du spectacle taurin notamment en utilisant cette infrastructure. La **piste des arènes doit faire l'objet de travaux de mise en sécurité** afin de se conformer aux enjeux de sécurité pour ses utilisateurs et répondre aux normes fixées par la Fédération Française de Course Camarguaise.

La mise en concurrence des entreprises est prévu pour janvier 2025, les travaux se dérouleront en **mars 2025** pour une durée estimée d'1 mois.

COUT HT	FINANCEMENTS
36 892,50€	Département : néant
	Région : néant
	CCVBA : 18 446,25€ (Taux 50% fonds de concours)
	Etat : néant
	Autres : néant
	Autofinancement Commune : 18 446,25€ (Taux 50%)
TOTAL HT :	TOTAL FINANCEMENTS : 36 892,50€ (100%)

Tableau récapitulatif des soldes par commune :

Commune	FDC attribués	FDC votés (FC-1)	FDC sollicités (FC-2)	FDC restant
Aureille	100 877 €	100 877 €	0 €	0 €
Les-Baux-de-Provence	45 253 €	7 550 €	0 €	37 703 €
Eygalières	105 582 €	46 055,40 €	0 €	59 526,60 €
Fontvieille	178 655	0 €	0 €	178 655 €
Mas-Blanc-des-Alpilles	51 672 €	0 €	0 €	51 672 €
Maussane-les-Alpilles	136 960 €	71 255,72 €	18 446,25 €	47 258,03 €
Mouriès	184 899 €	16 521,89 €	0 €	168 377,12 €
Le Paradou	131 074 €	0 €	0 €	131 074 €
Saint-Etienne-du-Grès	134 863 €	20 000 €	0 €	114 863 €
Saint-Rémy-de-Provence	430 165 €	64 600 €	165 000 €	200 565 €
	1 500 000 €	326 860,01 €	180 260 €	989 693,74 €